

Droit sans frontières

Les multinationales suisses visées

●●● **Michel Egger,**

Responsable de politique de développement à Alliance Sud

Des filiales à l'étranger de multinationales suisses portent régulièrement atteinte aux droits humains et à l'environnement. Le droit existant ne permet pas d'obliger les mères de Suisse à prévenir ces abus et à en répondre. Soutenue par quelque cinquante ONG, syndicats et groupements d'Eglise, la campagne « Droit sans frontières », lancée en novembre 2011, veut changer la donne.¹

La problématique *économie et droits humains* a fortement gagné en importance ces dernières années. En mai 2011, l'OCDE a révisé ses *Principes directeurs pour les entreprises multinationales*. Elle les a notamment complétés par un chapitre spécifique sur les droits humains et a étendu le devoir de veiller à leur respect (*due diligence*) à toute la chaîne de sous-traitance.

Un mois plus tard, le Conseil des droits de l'homme de l'ONU a adopté les *Principes directeurs* élaborés par le professeur John Ruggie - ex-Représentant spécial des Nations Unies pour les questions *droits humains et entreprises* -, afin de concrétiser son cadre de référence en trois points : l'obligation de l'Etat de protéger les droits humains (aussi contre les violations commises par des entreprises), la responsabilité des firmes de respecter ces droits partout dans le monde, l'accès des victimes à la justice pour obtenir la réparation des dommages subis.

Les gouvernements ont maintenant la tâche de concrétiser ce concept. L'Union européenne (UE) a pris les devants. Dans une communication en octobre 2011, elle a demandé à ses Etats membres de développer une politique nationale d'application du cadre Ruggie et s'est engagée à publier un rapport sur ses priorités d'ici fin 2012.

Responsabilités suisses

En Suisse, cette mise en œuvre se heurte à l'inconsistance et au manque de cohérence de la politique fédérale. Le gouvernement opère en ordre dispersé : si la Division politique IV (Sécurité humaine) des Affaires étrangères promeut les droits humains, le Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco) défend bec et ongles les intérêts de l'économie suisse.

La Suisse est pourtant particulièrement concernée par la problématique *économie et droits humains*. Par habitant, elle est le numéro deux mondial en investissements directs à l'étranger et elle abrite le plus grand nombre de multinationales. Non seulement des groupes ayant pignon sur rue comme Nestlé ou Novartis, mais aussi d'autres moins connus, attirés par ses avantages légaux et fiscaux. Pas loin de 300 « sociétés immigrantes » ont déplacé leur siège vers la Suisse depuis 2003. Des firmes actives en particulier dans des domaines à hauts risques social et écologique, comme l'extraction minière et le négoce de matières premières.²

- 1 • Michel Egger en est le coordinateur romand. Pétition et informations : www.droit-sansfrontiere.ch.
- 2 • Voir **Jean-Claude Huot**, « L'Afrique dans nos portables », in *choisir* n° 616, avril 2011, pp. 26-27, et « Manipulations financières », in *choisir* n° 617, mai 2011, p. 6.

Cette forte présence des multinationales constitue pour notre pays un risque et une responsabilité.

Un *risque*, car leurs abus à l'étranger peuvent entacher son image et l'exposer à des pressions internationales. Des multinationales ayant leur siège en Suisse sont régulièrement épinglées pour des violations des droits humains et des atteintes à l'environnement dans des pays en développement. Par exemple, Glencore est accusée de polluer gravement les cours d'eau en République démocratique du Congo, Triumph d'avoir bafoué les droits syndicaux aux Philippines et en Thaïlande, Syngenta de mettre en péril les populations du Sud avec des pesticides interdits en Europe.

Une *responsabilité*, car la promotion des droits humains constitue l'un des piliers de la politique étrangère suisse. La Confédération a ainsi fortement soutenu les travaux de John Ruggie. Elle s'est engagée dans plusieurs initiatives pour la promotion de la Responsabilité sociale et environnementale des entreprises (RSE), notamment au sein du Pacte mondial de l'ONU et dans le secteur des matières premières.

Or cet engagement international de la Suisse ne se reflète guère dans sa politique économique. A l'inverse de l'UE et d'autres Etats comme le Danemark, la Norvège, les Pays-Bas, l'Allemagne ou le Canada, la Suisse ne dispose pas d'une stratégie globale en matière d'économie et de droits humains. Le seul document officiel est un concept très général du Seco sur la RSE. Son approche consacre l'autorégulation volontaire des firmes et le rôle subsidiaire de l'Etat.

Qu'elles soient soutenues par des organisations internationales ou le fait d'entreprises individuelles, les initiatives de RSE constituent des premiers pas dans la bonne direction. Mais les chartes éthi-

ques et les codes de conduite ne suffisent pas, car leur mise en œuvre ne dépend que du bon vouloir des firmes. Ils ne peuvent rien contre les « entreprises voyous » qui tirent un avantage comparatif déloyal de leur irresponsabilité. Ils n'ont pas réussi jusqu'ici à protéger les populations et l'environnement contre les abus du secteur privé. Ils ne permettent pas non plus aux personnes lésées d'obtenir réparation. C'est d'autant plus vrai que nombre d'Etats du Sud (dépendant des investissements étrangers) ne sont pas en mesure de garantir la protection des populations et de l'environnement face aux activités des multinationales.

politique

Pakistan, utilisation du Paraquat fabriqué par Syngenta



Besoin de contraintes

L'autorégulation ne suffit donc pas. L'alliance *Droit sans frontières* vise à compléter la RSE par la création d'un cadre juridique contraignant. Sur la base d'une étude réalisée par l'avocat genevois François Membrez, qui a identifié les lacunes du droit suisse et élaboré des propositions pour les combler, elle demande au Conseil fédéral et au Parlement d'introduire de nouvelles dispositions légales.

Il s'agit, d'une part, d'obliger les multinationales suisses à prendre des mesures visant à éviter des violations des droits humains et des dégradations de l'environnement dans leurs activités à l'étranger, via leurs filiales et sous-traitants. Aujourd'hui, une maison-mère établie en Suisse n'a pas à répondre des violations commises par une de ses filiales, même si elle la contrôle économiquement à 100 % ! Les deux entités sont considérées comme juridiquement indépendantes.

D'autre part, il s'agit de permettre aux personnes subissant des dommages liés aux activités à l'étranger des multinationales suisses de porter plainte contre la maison-mère en Suisse. Vu leurs faibles ressources et la complexité des procédures, les victimes doivent pouvoir agir collectivement et être représentées par des associations d'envergure nationale.

Là aussi, ce n'est pas possible aujourd'hui. Non seulement le Conseil fédéral a jusqu'ici dit non à l'introduction d'une demande collective dans le droit suisse, mais les victimes peuvent porter plainte uniquement contre la filiale locale et devant les tribunaux des pays où les abus ont eu lieu. Or, dans les pays à faible gouvernance, sous régimes autoritaires ou en guerre, l'accès à une justice indépendante est tout sauf garanti.

Les structures judiciaires sont souvent opaques, corrompues et insuffisamment dotées pour effectuer leurs tâches de manière impartiale.

Opération win-win

L'introduction par la Suisse de règles contraignantes pour les multinationales profiterait à tout le monde. A la Suisse d'abord, qui gagnerait en crédibilité et en cohérence au plan international et se protégerait contre des atteintes à sa réputation. Aux entreprises ensuite, qui bénéficieraient d'une forme d'égalité de droit à travers des normes valables pour tous et préserveraient la valeur patrimoniale de leur image. Aux populations locales enfin, dans les pays où l'Etat n'est pas en mesure de protéger leurs droits élémentaires.

Des règles contraignantes pour les multinationales sont finalement une question de volonté politique. Défense ou non de la libre entreprise, peur d'une perte de compétitivité ou non, quand la Suisse veut, elle peut. Echaudé par les remous autour de l'installation à Bâle de la société de mercenariat Aegis Defence Services, le Conseil fédéral n'a-t-il pas, en quelques mois, concocté un projet de loi visant à interdire la participation d'entreprises de sécurité privée à des conflits armés à l'étranger ? Pourquoi ce qui est possible dans ce domaine ne le serait-il pas pour protéger les droits humains et l'environnement quand ils sont menacés par les activités d'entreprises suisses dans des pays en développement ?

M. E.